

Energie

Les éoliennes perdent une manche à Mon-Repos

Les juges fédéraux demandent une meilleure étude des nuisances sonores à Collonges (VS)

Caroline Zuercher

Pour les opposants aux éoliennes, c'est une victoire. Dans un arrêt rendu le 12 juillet, le Tribunal fédéral (TF) donne raison à une habitante de Collonges (VS) opposée à l'aménagement de deux éoliennes dans sa commune, qui en compte déjà une. Les juges exigent un examen plus approfondi de l'impact sonore des grandes pales. En particulier la nuit quand la sensibilité des habitants est au maximum. Le dossier est donc renvoyé en Valais.

En décembre 2010, le Tribunal cantonal avait refusé à la plaignante le droit de recourir contre ce projet, estimant qu'elle habitait trop loin des installations (1,2 kilomètre). A l'appui de ses conclusions, une expertise effectuée en 2007 et complétée en 2009 soulignait que le parc n'entraînait pas, pour elle, des «nuisances sonores nettement perceptibles». Mais, selon les juges de Mon-Repos, cette expertise est «à plusieurs égards incomplète». Elle ne donne ainsi aucune indication quant au bruit perçu les nuits où le vent est faible. Or c'est justement dans de telles situations que le ronflement des éoliennes n'est pas couvert.

Même si le TF ne se prononce pas sur le fond, c'est une victoire pour la plaignante, Florence Lattion Richard: «Le soir, lorsque les autres bruits s'arrêtent, on entend le «ouaf-ouaf» avant de s'endormir. Je demande que les choses soient étudiées dans les règles et jusqu'à présent, ça n'a pas été le cas.»

«Incohérence»

«C'est incohérent! réplique Jean-Marie Rouiller, chef du département stratégique aux Services Industriels à Lausanne (SIL), qui détiennent 20% de la société responsable du parc valaisan. D'un côté, on veut sortir du nucléaire en produisant des énergies renouvelables. De l'autre, tous nos projets suscitent des oppositions.» Selon l'ingénieur, il est très rare d'entendre l'éolienne déjà installée à Collonges. Or, précise-t-il, «l'ordonnance contre le bruit ne demande pas qu'on ne perçoive rien, mais que le bruit soit acceptable».

L'enjeu de cet arrêt dépasse évidemment le cas valaisan. «Les juges reconnaissent que les éoliennes



Deux nouvelles éoliennes étaient prévues à Collonges, qui en compte déjà une. KEYSTONE



«Je demande que les choses soient étudiées dans les règles»

Florence Lattion Richard, plaignante.

font du bruit et peuvent provoquer des nuisances sur l'être humain, se réjouit ainsi Félix Gueissaz, président de la Fédération Pro-Crètes, qui s'oppose à des implantations sur l'arc jurassien. J'espère que cela va pousser la Confédération à se prononcer car, pour l'instant, elle n'a émis que des recommandations dans ce domaine.» Cet arrêt, poursuit-il, doit encourager à la réflexion un pays qui «a les moyens financiers de construire des parcs éoliens, mais pas forcément l'espace nécessaire».

Si, à l'instar de Florence Lattion Richard, les uns estiment que «la production des éoliennes n'est pas significative en comparaison de leurs nuisances», les autres

s'inquiètent des conséquences de la décision du Tribunal fédéral. «Si l'on veut abandonner rapidement le nucléaire, qui produit 40% de l'électricité en Suisse, il faudra bien trouver d'autres solutions, s'exclame ainsi Jean-Marie Rouiller. Et après l'hydraulique, les éoliennes assurent le meilleur rendement.»

A Genève, les Services Industriels ont pour objectif de produire 400 gigawatts-heures d'électricité grâce au vent d'ici à 2020. Ils sont engagés dans une cinquantaine de projets, dont beaucoup sont en attente de validation de la part des autorités. L'avenir s'annonce-t-il difficile? Les SIG répondent simplement que l'arrêt du TF «n'impacte pas» leur démarche.

Un documentaire sur les élections fédérales

Le jeune cinéaste David Maye va consacrer son premier film sur la campagne des élections fédérales d'octobre. Rencontre



David Maye, réalisateur de l'ECAL. JEAN-PAUL GUINA

La casquette posée nonchalamment sur la table d'un bar lausannois. Le café et le verre d'eau posés à côté de lui, David Maye s'affiche détendu. Fraîchement diplômé de la section cinéma de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), ce Valaisan d'origine prépare un film sur la campagne de trois candidats romands au Conseil national, sous l'égide du documentariste Jean-Stéphane Bron, qui a réalisé *Mais im Bundeshuus*, et plus récemment *Cleveland contre Wall Street*. Le scénario? C'est celui qui ne va pas cesser de gonfler en importance jusqu'en octobre: les élections fédérales de 2011.

En discutant avec David Maye on remarque qu'il y a une fine ligne entre travail acharné, chance, talent, hasard ou encore contact. «Jean-Stéphane Bron nous a contactés, deux autres jeunes réalisateurs et moi, en janvier 2011 et nous a parlé de son idée». Huit ans après *Mais im Bundeshuus* qui explorait les coulisses des commissions parlementaires, Jean-Stéphane Bron a eu l'idée de confier la tâche à trois jeunes diplômés de l'ECAL de préparer un documentaire sur les élections fédérales. «Le projet était très flou au départ», explique David Maye, «mais il s'est concrétisé lorsqu'il s'est agi de préparer un dossier pour demander des financements».

Le documentaire projeté de suivre le quotidien de trois candidats durant leur préparation, afin de capter la dimension humaine de la campagne, qui n'est souvent perçue que de manière très superficielle. «Je vais littéralement faire une campagne politique» sourit-il. Le nom des trois candi-

dates est gardé pour l'heure. La sortie du film est prévue après l'annonce des résultats. Mais la politique suisse, n'est pas un thème ennuyeux pour ce jeune réalisateur? «Pas du tout», affirme David Maye. Au début, je ne connaissais pas très bien la politique, pas plus que les candidats. Cette expérience est une belle opportunité et elle va me permettre d'approfondir mes connaissances, tant au niveau journalistique que scénaristique.

David Maye a fini son baccalauréat l'année passée sur une note moyenne: son film *Angela* est resté à Locarno. Comment imagine-t-il la suite? Que l'année suivante on est un jeune cinéaste dans cette petite région? «On n'hésite pas», dit Maye, «on fait ce qu'on peut. C'est un avantage lorsqu'on fait école de cinéma. On est dans une certaine dynamique. On a le côté artistique, la production, le côté économique s'agit précisément d'agir. Finalement, j'ai l'impression que, pour moi, ça se déroule dans un lieu, ce qui est le plus difficile. C'est de se mettre au travail pour pourquoi le cinéma? Pas sûr, mais presque: «A l'origine, je me destinais plutôt au design, mais l'impression que de trouver devant une feuille blanche, seul dans mon atelier, ne me convient pas.» Le cinéaste offrait la possibilité de s'entourer de collaborateurs. «J'avais envie de raconter d'autres histoires.» Kiri Santer

Les gros consommateurs choisissent leur courant

Selon le Tribunal fédéral, les clients importants peuvent s'approvisionner sur le marché libre ou auprès des producteurs publics

Les gros consommateurs d'électricité ont le choix d'opter pour le marché libre ou pour l'approvisionnement de base. Le Tribunal fédéral (TF) a débouté le Département fédéral de l'énergie qui s'était opposé à un jugement du Tribunal adminis-

tratif fédéral (TAF) en faveur de l'aciérie Stahl Gerlafingen. Il avait annulé une décision de la Commission fédérale de l'énergie selon laquelle la société Stahlfingen se trouvait déjà sur le marché libre et ne pouvait pas revenir à l'approvisionnement de base. Le TF confirme la décision. Il juge que la loi fédérale sur l'approvisionnement de base ne s'applique pas aux entreprises dont la consommation dépasse 100 000 kWh par an. Elles peuvent choisir entre le marché libre ou l'approvisionnement de base. **ATS**

Parricide La jeune femme explique son acte

La jeune femme qui a poignardé à mort son père et grièvement blessé sa mère mardi à Beringen (SH) est passée aux aveux. Elle a indiqué avoir décidé son acte de longue date. Elle s'est rendue de bonne heure à la maison de ses

Elle a dit
«La drogue tue, mais la répression tue aussi»

Ruth Dreifuss, ancienne



Sondage Non aux brevets sur les légumes

Les Suisses sont très critiques face aux brevets sur les fruits et légumes. Deux tiers d'entre eux s'y opposent et près de la moitié les boycotteraient s'ils le pouvaient, selon un sondage publié par la Déclaration de

Sauvetage



Les hélicoptères de la Rega peuvent désormais transporter des blessés à l'hôpital de l'île à

Le chiffre

134

C'est le poids en kilos d'une saisie de confiseries en provenance d'Inde à l'aéroport de Zurich. La douane a ordonné la destruction de la marchandise. Les produits étaient mal emballés, dans du papier

PUBLICITÉ

